



DECLARATION DE GARANTIE POUR SURFACES

La qualité constitue pour nous une priorité absolue. Nos garnitures de portes et olives de fenêtres sont très stables et ont une longue durée de vie. C'est pourquoi - en sus de la garantie légale pour défaut (comprenant la remise en état, le retrait, la minoration et la réparation du dommage) - nous offrons une garantie sur la surface (garantie de la surface) par SÜdmetall High Coat/Robusta/ ABACO Markenbeschlägen dans la mesure définie et dans les conditions exposées ci-dessous. La garantie couvre les caractéristiques suivantes

- la parfaite durabilité de la surface
- les vices de fabrication et de matériau (par ex. surface d'exposition, formation de taches, détachement de la couche de protection)

La garantie ne couvre pas les défauts dus à une mauvaise utilisation ou à des actions inappropriées.

Durée de la garantie

La durée de la garantie (période garantie) est de 5 ans pour tous les produits SÜdmetall avec revêtement High Coat et de 20 ans pour tous les produits SÜdmetall avec revêtement Robusta et ABACO. La période de garantie commence à la date d'achat par le premier client final. Veuillez adresser les réclamations directement au revendeur sur présentation du produit et de la facture d'achat.

Domaine d'application de la garantie

La garantie est valable dans le monde entier.

Conditions préalables à la garantie

Conditions préalables pour le recours à la garantie:

- Le défaut doit se manifester durant la période de garantie pour le premier client final et doit concerner la surface du produit.
- Le produit entaché d'un défaut doit être présenté.
- Il faut produire la preuve que le défaut est survenu durant la période de garantie, par ex. en présentant la facture d'achat. La facture d'achat doit par conséquent être conservée durant toute la période de garantie!

Prestations de la garantie

La prestation de la garantie revient exclusivement à SÜdmetall d'une des deux façons suivantes:

réparation gratuite du produit pour le premier client final ou remplacement gratuit par un produit de même valeur et similaire.

Le choix revient à SÜdmetall.

Les autres coûts encourus par le bénéficiaire de la garantie pour débours, frais de port ou autres ne sont pas couverts par la garantie et ne seront pas remboursés

Information sur l'entretien

Pour entretenir toutes les garnitures de marques SÜdmetall il ne faut utiliser qu'un chiffon à poussière doux. Il ne faut en aucun cas utiliser des agents de nettoyage chimiques. Le nettoyage doit avoir lieu au moins une fois par semaine afin que la surface ne soit pas recouverte de poussière plus longtemps.

Exclusion de la garantie

Sont exclues de cette garantie toutes les pièces de rechange, telles que vis, goupilles, etc. Sont également exclus de la garantie les dommages dus à

- une utilisation inappropriée et non conforme
- une manipulation défectueuse et négligente
- le non-respect des indications d'entretien et de montage, les transformations et les auto-réparations
- une utilisation non conforme provoquant des effets chimiques et physiques sur la surface du matériau, par ex. les dommages causés par des objets à arêtes vives, des bijoux tels que les bagues, etc.

Dispositions finales

La déclaration de garantie est soumise au droit en vigueur en Allemagne. La juridiction compétente est Francfort sur le Main dans la mesure où ceci fait l'objet d'un accord.

Garant

SÜD-Metall Beschläge Schweiz GmbH,
Hauptstrasse 99, 6260 Reiden
Switzerland



SÜd-Metall Beschläge Schweiz GmbH

Hauptstrasse 99 | 6260 Reiden | +41 62749 22 11 | info@ch.suedmetall.com

www.suedmetall.ch